

Ça vaut le détour...



• L'église Saint-Martin est classée aux monuments historiques (visites en cours d'organisation). Vous aurez une vue sur le pigeonnier le plus haut du canton, le château et l'ancien presbytère.

Le ruisseau «Le Bouelles» est désormais franchissable grâce à une passerelle.

• Le village est très en relief avec de belles zones boisées synonymes de richesse diversifiée de la flore et de la faune.

Infos conseils

### Le Pays Neufchâtelois

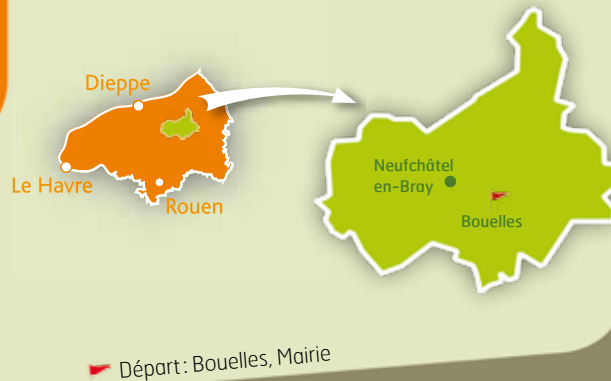
Randonner en Pays Neufchâtelois, c'est mieux comprendre nos paysages préservés, riches d'une flore et d'une faune exceptionnelles, notre bâti traditionnel composé de briques, torchis, colombages, ... Tout en vous promenant, vous apprécierez nos spécialités gourmandes (fromage neufchâtel A.O.P., cidre, pommeau et calvados A.O.C.) directement chez le producteur, ou dans nos commerces, ou sur le traditionnel marché du samedi matin à Neufchâtel-en-Bray.

### Références cartes et guides

Carte IGN 1/25 000 n°21090  
Autres circuits de randonnée et informations pratiques relatives aux lieux d'hébergement, de restauration et de visite disponibles auprès de l'office de tourisme.

### Renseignements

Office de Tourisme  
du Pays Neufchâtelois  
Tél. : 02.35.93.22.96  
[www.ot-pays-neufchatelois.fr](http://www.ot-pays-neufchatelois.fr)



### Renseignements

Office de Tourisme du Pays Neufchâtelois  
Tél. : 02.35.93.22.96  
[www.ot-pays-neufchatelois.fr](http://www.ot-pays-neufchatelois.fr)

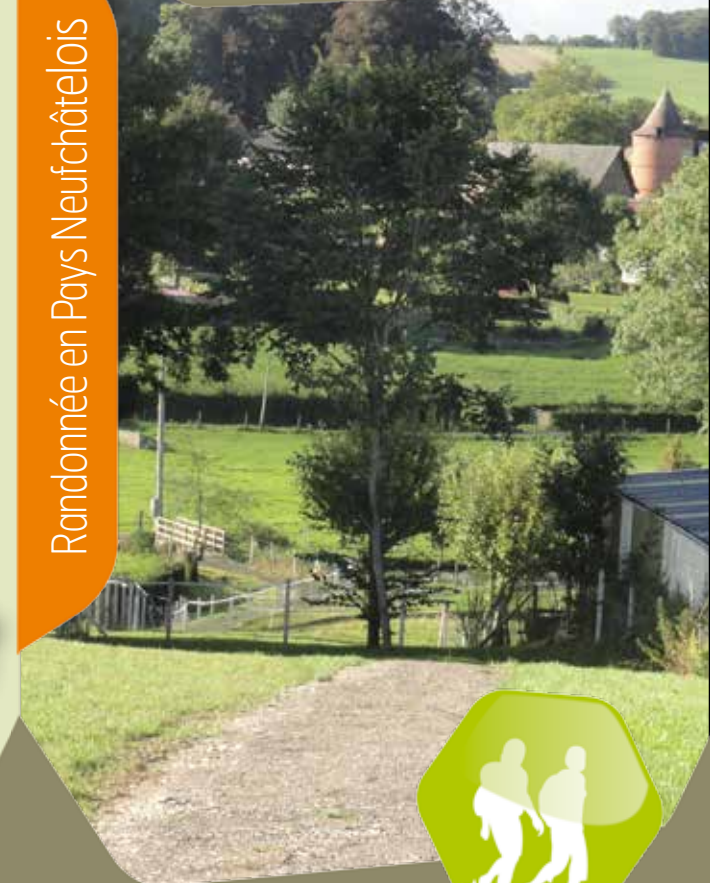
Document réalisé par l'Office de Tourisme du Pays Neufchâtelois en partenariat avec les communes concernées. Malgré tout le soin apporté à l'élaboration de ce dépliant, les informations peuvent varier avec le temps. Imprimé par nos soins.

Crédit Photo : commune de Bouelles

Pays de Bray

Le Pays Neufchâtelois

Randonnée en Pays Neufchâtelois



RANDONNÉE À PIED

Départ : Bouelles

Circuit Autour de Bouelles

9 Km - 2h15



## Circuit Autour de Bouelles

9 km - 2h15

Départ : Bouelles - Mairie

### AVIS DU RANDONNEUR

Chemins vallonnés faciles d'usage et permettant de découvrir de beaux panoramas.

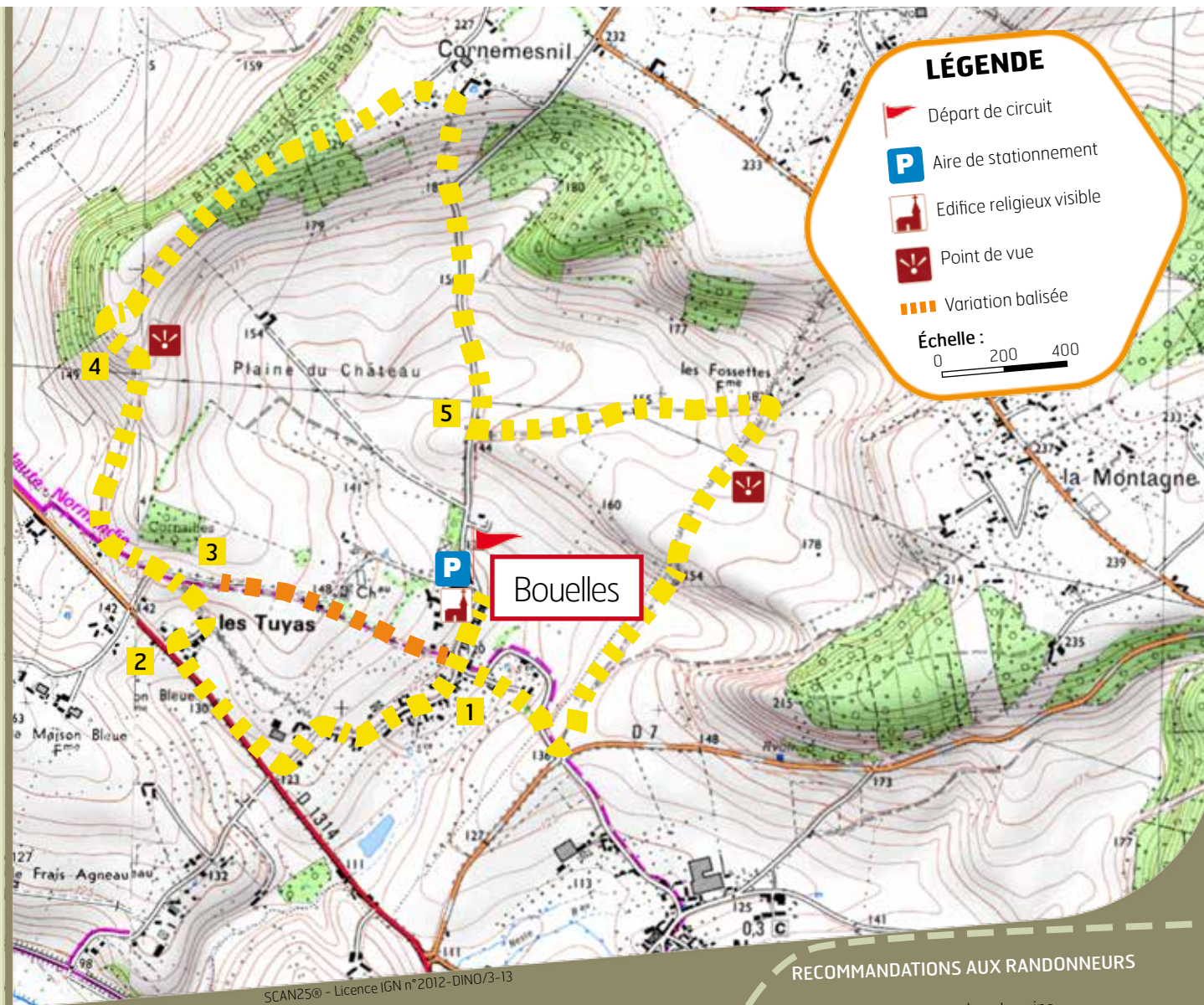
**1** Depuis le totem de départ devant la mairie, **P** prenez la direction du centre-bourg. Admirez notre belle église ainsi que les murs d'enceinte. Vous pourrez apercevoir le pigeonnier le plus haut du canton, le château et l'ancien presbytère en vous rendant sur le parking de la salle polyvalente. Au carrefour, vous continuez la traversée du village jusqu'à la RD 1314.

**2** Prenez à droite à l'abribus en direction du lotissement des Tuyas.

**3** Prenez en direction des plaines du plateau de Bouelles avec une vue élargie sur la capitale Brayonne.

**4** Continuez en direction du Bois de Cornemesnil avec une vue inhabituelle sur Bouelles et sur Nesle-Hodeng, avant de prendre ombrage sous les arbres et de redescendre vers le village.

**5** Prenez le chemin des Fossettes sur le territoire de Bouelles puis de Nesle-Hodeng. Prenez le temps d'admirer la magnifique vue panoramique sur le village et bien au-delà. Avant de rejoindre votre point de départ, vous traverserez le ruisseau «Le Bouelles» par une passerelle. Profitez du cadre verdoyant pour faire une pause.




SCAN25© - Licence IGN n°2012-DINO/3-13

#### Balisage du circuit

- Bonne direction
- Tourner à gauche
- Tourner à droite
- ✘ Mauvaise direction

Le circuit est balisé en gris.  
Pour une meilleure lisibilité, il est représenté en jaune sur la carte.

#### POUR TROUVER SON CHEMIN

Sur la carte, le drapeau  indique le point de départ, matérialisé sur le terrain par un totem où figurent les informations relatives au circuit. Pour parcourir ce circuit, suivez les marques de peinture et les balises de jalonnement de couleur grise.

#### RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

- Ne vous écartez pas des chemins
- Ne jetez rien, emportez vos déchets
- Tenez les chiens en laisse
- Ne pénétrez pas dans les propriétés privées
- Respectez la nature, les cultures, les animaux
- Pensez au travail des agriculteurs et des forestiers
- Attention aux croisements avec d'autres randonneurs (piétons, cavaliers, VTT)
- Respectez le code de la route
- En période de chasse, soyez prudents
- En forêt n'allumez pas de feu